

Rapport d'activités cynégétiques des Marais du Verdier

Saison 2014 / 2015

Nicolas BECK, Anthony OLIVIER &
Jean Yves MONDAIN-MONVAL

La gestion des marais du Verdier est confiée par leur propriétaire (Fondation Tour du Valat) à l'association «Les Marais du Verdier». Cette association, réservée aux habitants et travailleurs du Sambuc, doit gérer le site tout en respectant les grands principes définis par le propriétaire:

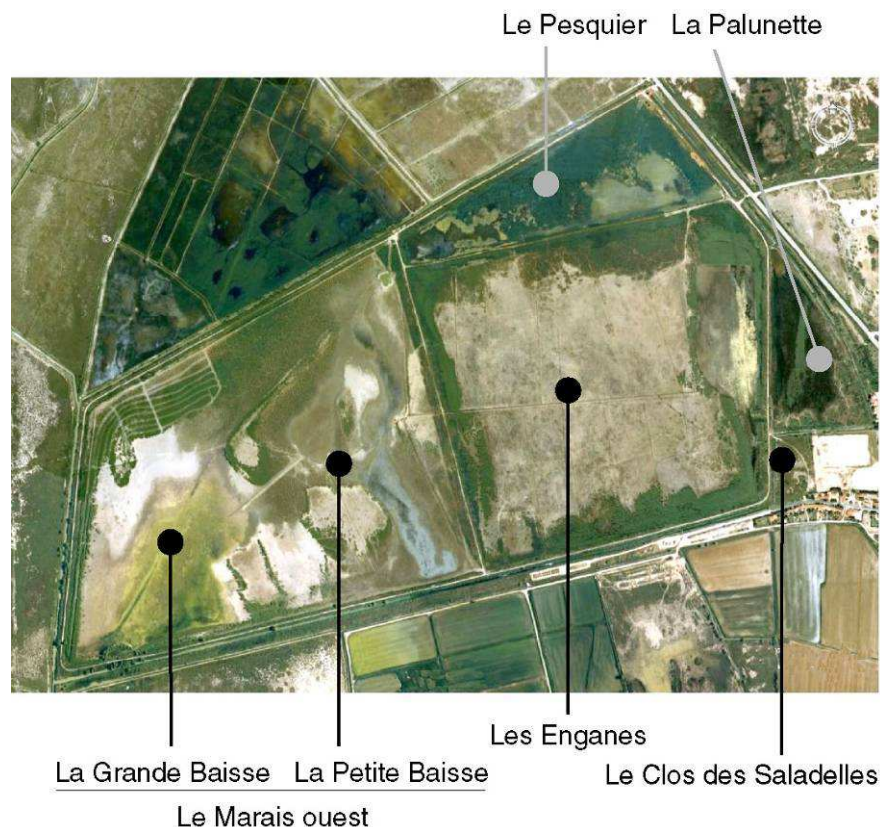
- favoriser l'accueil du public,
- maintenir ou augmenter la biodiversité
- inciter les projets collectifs plutôt qu'individuels.

Les adhérents de l'association ont la possibilité d'exercer diverses activités sur le site, notamment la pratique de la chasse au gibier d'eau, moyennant la participation à deux chantiers par saison pour la gestion du site. Comme toutes les activités qui s'exercent sur le site, la pratique de la chasse a été définie dans le cadre d'un plan de gestion. Ce document de planification a été réalisé avec la participation de membres volontaires de l'association. Il est régulièrement évalué et mis à jour afin de tenir compte de l'évolution du site et des espèces qui le fréquentent.

Les résultats présentés ci-dessous sont issus des retours des tableaux de chasse de la saison 2014 à 2015 ainsi que ceux des 9 années précédentes.

Le bassin Ouest

Le marais ouest, seul bassin ouvert à la chasse, couvre une superficie de 50 ha environ. Il est constitué de deux baisses ("la Petite Baisse" & "la Grande Baisse") séparées entre elles par une langue de terre colonisée par la végétation (roseaux et tamaris).



Gestion de l'eau et de la végétation

Comme par le passé, le marais ouest a été soumis à un assec estival prolongé de mai à début août principalement pour :

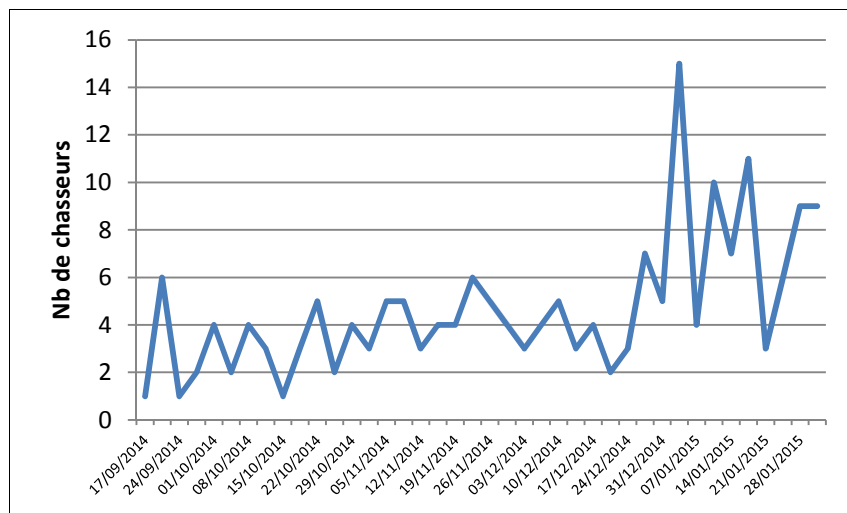
- limiter le développement des typhas (boutards) et du chiendent d'eau (*Paspalum*),
- empêcher l'apparition de la Jussie et des Hétéranthères qui sont des plantes envahissantes indésirables,
- favoriser la diversité des plantes aquatiques submergées (gratte) et la présence de Scirpe maritime (*triangle*), très apprécié des oies et des sarcelles (comme récemment montré par une récente publication de l'ONCFS (Mouronval et al. 2014), disponible sur simple demande.
- et accroître l'effet du pâturage par les vaches. A cet effet, 24 vaches de race Camargue accompagnées de leurs veaux ont pâturé le site du début du mois de juin au début du mois de septembre.

Fréquentation

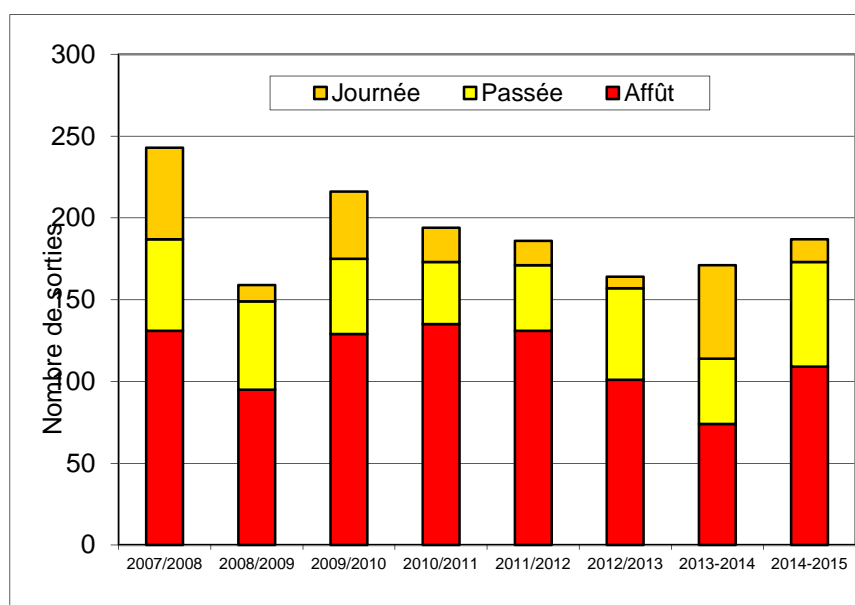
Quatorze chasseurs ont pris leur carte de chasse pour la saison 2014-2015.

La saison de chasse a totalisé 40 jours de chasse potentiels (tous les mercredis et samedis du 17 septembre au 31 janvier). Aucun jour de chasse n'a été suspendu en raison des conditions climatiques (vague de froid). Tous les jours ont été chassés. L'affluence varie de 1 à 15 chasseurs par jour de chasse. La fréquentation moyenne était de 4.8 personnes par jour de chasse pour un nombre total de sorties de 187 (64 sorties le matin, 14 devant soi dans la journée et 109 à l'affût du soir)

Neuf personnes extérieures à l'association ont profité d'une invitation journalière.



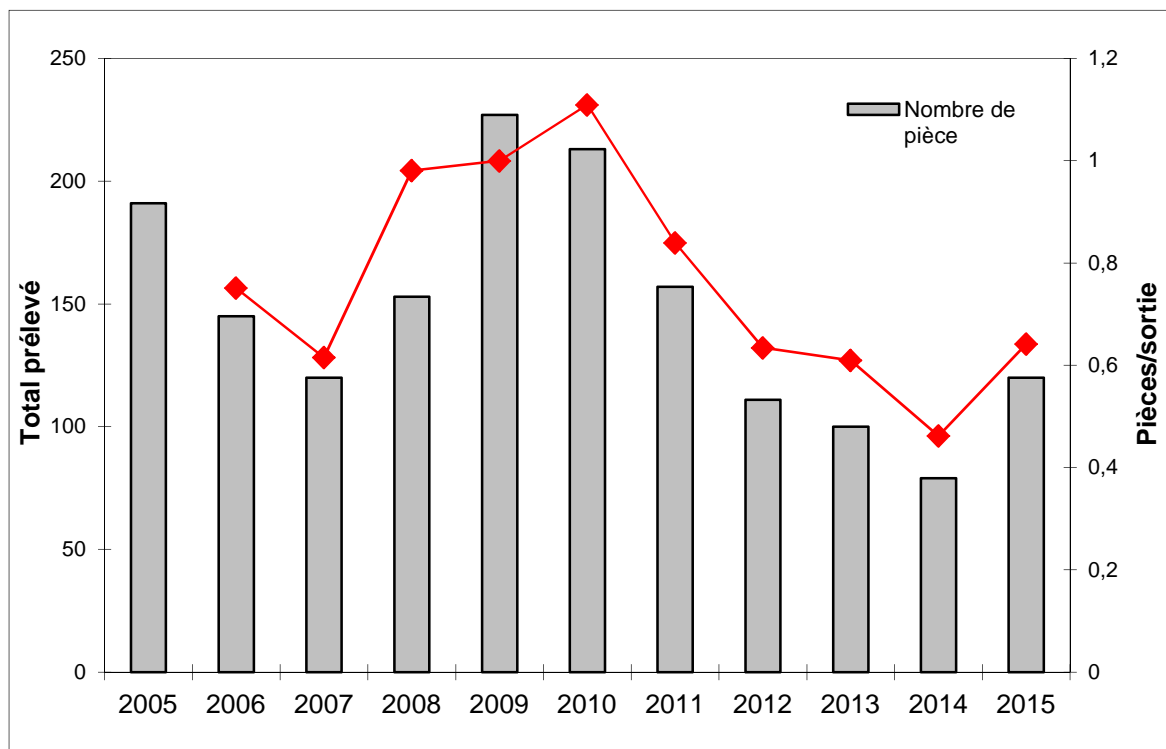
Fréquentation du marais au cours de la saison.



Nombre de sorties selon les années.

Tableau de chasse

Au total 120 oiseaux ont été prélevés sur l'ensemble de la saison pour un total de 187 sorties soit un indice de 0.64 pièce/sortie contre 0.46 pour la saison précédente.

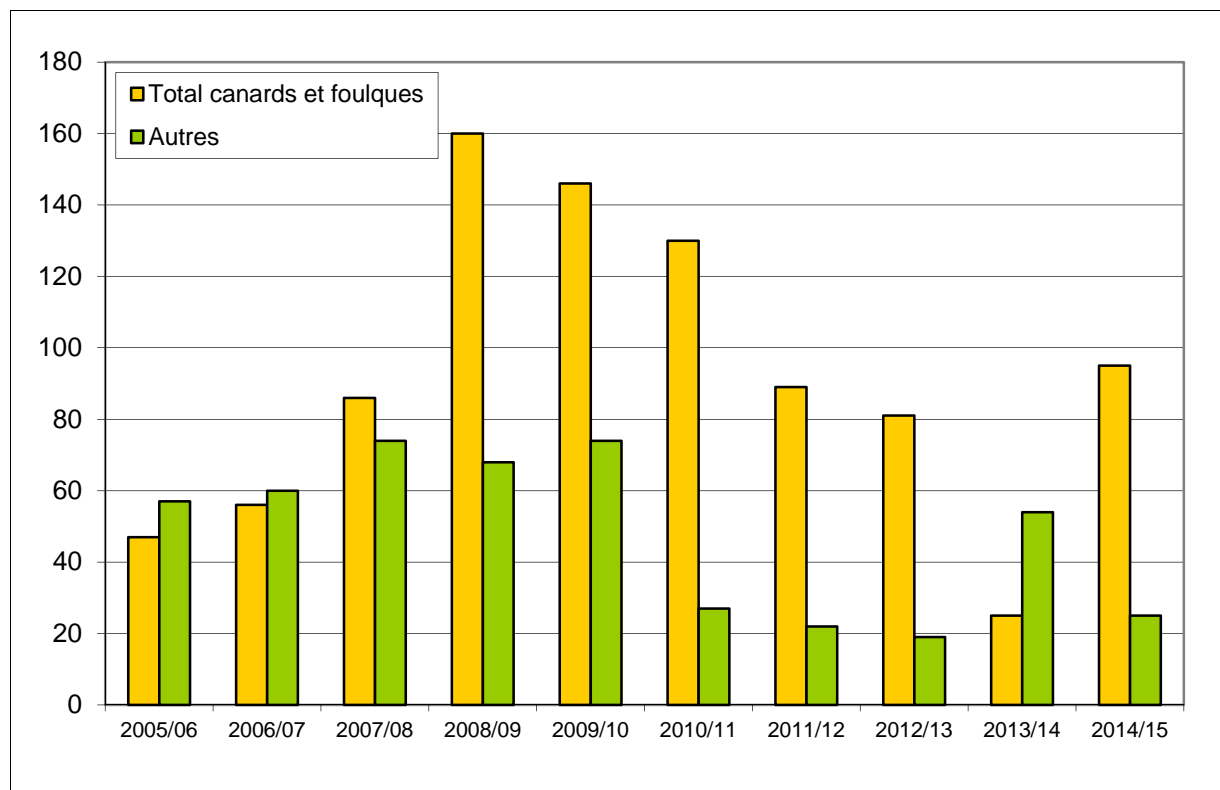


Evolution de l'indice de prélèvement depuis 2006.

Effectifs prélevés par espèce pour la saison 2014/2015

Espèce	Nombre	Fluctuations (%) [*]	Espèce	Nombre	Fluctuations (%) [*]
Canard chipeau	7	- 75	Bécassine des marais	4	-85
Sarcelle d'hiver	24	- 34	Râle d'eau	10	
Canard souchet	12	- 36	Poule d'eau	7	
Canard colvert	14	- 36	Autres	4	
Nette rousse	6	- 19			
Oie cendrée	1	- 19			
Foulque	31	+312			
Total	95			25	

^{*}Fluctuations par rapport au 6 années précédentes (pondérées par la pression de chasse).



Evolution des prélèvements selon les années.

Rappelons qu'aucun agrainage n'est effectué sur ce site. Comme stipulé dans le règlement ni le lapin ni le faisan n'ont été chassés cette année. Notons aussi que le prélèvement maximum autorisé de 10 pièces de gibier par sortie a été respecté.

En raison du cantonnement de sangliers dans le bassin des Enganes et pour limiter les risques de collision avec les automobilistes qui circulent sur la D36, une clôture électrique a été installée le long de la limite Est du domaine (mitoyenne de la route départementale D36) entre le hameau du Sambuc et le Cabanon. Aucune battue aux sangliers n'a été réalisée cette saison sur le Marais du Verdier.